

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE  
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Délibération n°08/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

**Date de convocation :** 30 janvier 2026.

**Membres présents :** messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

**Membres consultatifs absents :** messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

**Secrétaire de séance :** monsieur Gérard DESAPHY.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice | 20 |
| Présents                       | 11 |
| Pouvoir(s)                     | 0  |
| Absent(s)                      | 9  |
| Votants                        | 11 |

**Objet : Cartoon Movie 2026**

Dans le cadre du partenariat entre l'Association Européenne du Film d'Animation dénommée « CARTOON » et le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS pour la période 2025-2026-2027, une convention de partenariat triennale pour l'organisation de l'ensemble des événements CARTOON a été établie et présentée lors du Comité syndical du 3 octobre 2024.

L'association CARTOON a pour objectif de structurer et de consolider l'industrie européenne du film d'animation en développant notamment des concepts d'événements sectoriels destinés à structurer le marché autour des trois axes suivants : **CARTOON MOVIE** (du 3 au 5 mars 2026 à Bordeaux), **CARTOON FORUM** (du 14 au 17 septembre 2026 à Toulouse) et **CARTOON MASTERS** (CARTOON NEXT du 8 au 10 avril 2026 à Marseille, CARTOON SPRINGBOARD du 27 au 29 octobre 2026 à Madrid et CARTOON BUSINESS en novembre 2026 à Bruxelles).

En s'associant à CARTOON, MAGELIS profite de la présence de participants issus du milieu de l'animation de toute l'Europe ainsi que de la couverture médiatique remarquable dont bénéficie l'ensemble des événements CARTOON (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribuant de fait au rayonnement de MAGELIS et à son positionnement international dans l'industrie des nouvelles technologies de l'image.

A ce titre, une convention financière a été établie pour l'année 2026, dans le respect des conditions formulées dans la convention de partenariat, précisant le soutien financier d'un montant annuel de 50 000 € pour l'organisation de l'ensemble des événements de CARTOON.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuvent le principe du soutien financier d'un montant annuel de 50 000 €, au titre de l'ensemble des événements CARTOON (CARTOON MOVIE, CARTOON FORUM et CARTOON MASTERS) pour l'année 2026 ;**
- **autorisent Madame la Présidente à :**
  - **signer la convention financière afférente et tous les documents relatifs à ce dossier,**
  - **conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces manifestations.**

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 11 fév. 2026  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026  
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

**Stéphanie GARCIA**  
**Présidente du Pôle Image Magelis**

